

NON PROTEGE

<p style="text-align: center;">MINISTÈRE DES ARMÉES</p> <p style="text-align: center;">Message Officiel</p> <p>Dossier suivi par : VALLAZ Gipsy CRC2 Bureau habillement et soutien de l'homme</p> <p>Mail : gipsy.vallaz@intradef.gouv.fr PNIA : 8411683277 Tel : 0988683277</p>	Le : 14/06/2021 à 13h30:16Z	N°2021/1809
	Émetteur : DCSCA	Urgence : ROUTINE
	Destinataire(s) : EMAT (action)	
	Destinataire(s) : CFT -- CIEC -- CIMCI -- DCSCA - (information) - DCSCA/DIVEX	
Objet : Dotation d'un 3ème treillis T4S2 pour la formation militaire initiale de réserve et évolution des droits à renouvellement de la RO1		
MCA : LOG		
Référence(s) : NE n°504490/ARM/EMAT/SCPP/BSL/NP du 11 mai 2021		

Pour EMAT/SCPP/BSL.
Intéresse DCSCA/SDPS/BEST et CIMCI/DIVLOG.

PRIMO/

Par NE de référence, l'EMAT souligne que la dotation actuelle des incorporés de la réserve en treillis T4S2 ne permet pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins d'instruction et d'entraînement.

En conséquence, il demande à la DCSCA de bien vouloir faire distribuer un 3ème treillis au titre de la dotation initiale. L'EMAT souhaite qu'il s'agisse en priorité d'un treillis usagé dit "apte opérationnel" (classement 2).

Par ailleurs, l'EMAT demande à la DCSCA de bien vouloir étudier la possibilité d'augmenter les droits à renouvellement de la RO1 pour cet article ou de délivrer un treillis complémentaire (classement 2) à la RO1.

SECUNDO/

La DCSCA répond favorablement à la première sollicitation qui s'inscrit dans une logique de réemploi des effets. S'agissant du besoin d'un treillis complémentaire pour la RO1, la DCSCA privilégie la révision des droits à renouvellement en treillis, sans augmentation de l'enveloppe de points.

TERTIO/

Des directives seront données aux GSBdD pour la mise en œuvre de la mesure relative au 3ème treillis FMIR avant le 1^{er} septembre 2021.

Les droits à renouvellement de la RO1 seront modifiés au 1^{er} juillet 2021 (un treillis tous les 2 ans au lieu d'un treillis tous les 3 ans).

Signé par :
MERCIER Bernard
CRG1
Adjoint Activités

NON PROTEGE